

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF2604

présenté par
M. Sansu et Mme Feld, rapporteure

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Gestion des finances publiques »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	10 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	10 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les moyens dédiés à la lutte contre la fraude aux cryptos actifs.

En 2024 les pertes mondiales liées aux escroqueries et aux vols de crypto-actifs ont dépassé 20 milliards de dollars. La nature mobile de ses actifs les rend aisé à déplacer et opaque quant à l'identification des donneurs d'ordre. Ces montants peuvent ainsi transiter entre utilisateurs anonymes disséminés dans plusieurs pays, éventuellement même dans des paradis fiscaux et judiciaires. Ils peuvent ainsi échapper à toute règle et à tout contrôle.

Afin de garantir la justice fiscale, il est nécessaire que la DGFIP se dote de moyens pour lutter contre la fraude aux cryptos actifs. Cela passe notamment par une formation renforcée pour les fonctionnaires afin d'assurer leur montée en compétence sur ces sujets.

Cette augmentation de leur moyen permettra de limiter l'utilisation des crypto-actifs à des fins illicites, de renforcer la transparence des plateformes et des transactions et à terme permettra d'harmoniser les règles au niveau international.

Cet amendement prévoit donc d'abonder 10M d'euros sur le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » sur l'action 09 « Soutien ».

Pour respecter les règles de recevabilité financière, ils sont prélevés sur les crédits de l'action 01 "Expertise, audit, évaluation et contrôle" du programme 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières".

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et invitent le Gouvernement à lever le gage.